

LITTORAL

Lutter contre la mer ou reculer

Érosion de la côte, risque d'inondations, écoulement des falaises, ensablement : le littoral picard n'est pas épargné par le changement climatique.

L'ESSENTIEL

► L'État a lancé, en juin 2013, un plan de prévention des risques (PPR) Falaises picardes, qui concerne Ault, Saint-Quentin-La-Motte-Croix-Au-Bailly et Woignarue. Les conclusions seront rendues mi-2015 et seront soumises à une enquête publique.

► Plus globalement, un programme d'actions de prévention contre les inondations (PAPI) est en cours pour le littoral picard, qui va de l'embouchure de la Bresle, au sud, jusqu'à la baie d'Authie, au nord.

1 LES FALAISES D'AULT Ault, son charme hors du temps, ses falaises calcaires vertigineuses. La continuité des falaises du Pays de Caux, avec les mêmes dangers. Fin août, un éboulement s'est produit sur un pan de craie, entre Mers-les-Bains et le Bois de Cise, hameau de la commune d'Ault. Comme pour rappeler que le risque est omniprésent.

Ault fait partie, au plan national, des cinq sites choisis pour expérimenter « le recul stratégique » défini par Alain Cousin, député de la Manche, dans un rapport qu'il a remis en novembre 2011 à Nathalie Kosciusko-Morizet, alors ministre de l'Écologie. Recul ou « relocalisation des activités et des biens ». En clair, là où le risque est trop grand, il faut se préparer à abandonner, par exemple, les maisons qui, à terme, tomberont avec les falaises sur lesquelles elles ont été bâties. Et reconstruire ailleurs, plus à l'intérieur des terres.

« Pourquoi protéger Cayeux et pas Ault ? »

« Une falaise recule, il faut anticiper », plaide Vincent Bawedin, chargé de mission « Aménagement du littoral » au conseil général de la Somme, géographe de formation. « Il y a des secteurs sur lesquels il faut relâcher la pression. On ne peut pas se permettre de consolider partout. »

Voilà qui inquiète les riverains concernés, regroupés dans l'asso-



La construction de 24 épis supplémentaires à Cayeux-sur-Mer devrait être terminée à la fin de l'année.

ciation Ault Environnement. « Nous ne sommes pas d'accord avec cette doctrine d'abandon des ouvrages de protection », réagit son président, Bernard Motuelle. « À Wimereux, dans le Pas-de-Calais, la digue a été refaite en deux jours, fin août, après un fort coup de tempête. Pourquoi ce qui est vrai là-bas, ou à Cayeux-sur-Mer avec les épis, ne l'est-il pas à Ault ? » Bernard Motuelle reproche aussi aux études menées actuellement de ne pas prendre en compte le problème « d'infiltration des eaux de pluie dans les falaises, responsable à 80 % de l'érosion ». « Cette première étude du plan de prévention des risques n'est pas acceptable en l'état », conclut Bernard Motuelle. « Nous avons demandé à participer à l'élaboration de ce plan ».

« Nous ne sommes pas d'accord avec cette doctrine d'abandon des ouvrages de protection »

Bernard Motuelle

2 LES ÉPIS DE CAYEUX-SUR-MER À Cayeux-sur-Mer, commune qui risque d'être submergée, les pouvoirs publics construisent actuellement 24 épis, en plus des 80 qui existent déjà. Ces dispositifs atténuent les effets de la houle et évitent de voir les galets de la

plage être emportés au large, ce qui fragilise le trait de côte, comme cela se passait au nord du 80^e épi. Des grands travaux, donc, de consolidation, coûteux, et qui demandent un rechargement régulier en galets. « Une bonne solution », défend Vincent Bawedin. Mais pas suffisante à long terme. À l'étude, une dépoldérisation des Bas-Champs situés entre Ault et Cayeux. Là où l'on a gagné autrefois des terres sur la mer, on retrouverait des marais maritimes qui feraient office de protection, de zone tampon. Ce scénario ne verra pas le jour avant 25 ou 30 ans, tempère le maire de Cayeux-sur-Mer, Jean-Paul Lecomte.

La ville reste confrontée à un problème de taille : actuellement, aucun permis de construire n'est plus

accordé si le terrain est situé à une altitude de moins de 6,80 m. « Le futur plan local d'urbanisme sera décidé en fonction des conclusions du Programme d'actions de prévention contre les inondations », assure le maire.

3 LE DÉSENSABLEMENT DE LA BAIE DE SOMME À dix kilomètres de Cayeux, menacé de submersion, la baie de Somme s'ensable. Là-bas le littoral recule devant la mer, ici il avance. « Ce sont deux phénomènes inverses qu'il faut gérer avec une vision globale », annonce Vincent Bawedin. « L'ensablement de la baie de Somme dépend de causes naturelles mais aussi de causes humaines : la construction de la digue du chemin de fer, en 1911, avec un talus en dur, fait partie des secondes. Cela a amputé l'estuaire de plus d'un tiers de sa superficie. Mais à l'échelle du globe, tous les estuaires se comblent », rappelle le chargé de mission.

Réussite des chasses hydrauliques à Saint-Valery

Plusieurs solutions existent pour maintenir le caractère maritime de la baie de Somme et l'accès des bateaux aux ports. D'abord, continuer à utiliser le bassin de chasse du Crotoy, d'une capacité de 900 000 m³, construit en 1861. Le principe est simple : à marée montante, l'eau entre dans le bassin. On la relâche cinq heures après la pleine mer, pour chasser les sédiments. Même principe pour l'expérimentation de chasses hydrauliques menée par le conseil général à Saint-Valery-sur-Somme, avec les eaux du canal du fleuve Somme. « Cela a permis de dégager 140 000 m³ de sédiments », note Vincent Bawedin. « On a réussi à désensabler le chenal de Saint-Valery sans abîmer les bateaux et sans faire partir les poissons d'eau douce ».

Autre projet en cours, la dépoldérisation de 27 hectares près de la ferme de la Caroline, au Hourdel. Un peu comme dans les Bas-Champs, mais cette fois, pour désensabler la baie. Une brèche de 30 mètres de large dans la digue permettra de créer un courant de vidange. Les premiers travaux sont prévus fin 2016.

DENIS DESBLEDS

LES GRANDES MARÉES DÈS AUJOURD'HUI

► Des grandes marées ont débuté dans la nuit de lundi 8 à mardi 9 septembre. À Cayeux-sur-Mer par exemple, la mer était haute à 0 h 13 (coefficient 104, hauteur :

10,15 m). Elle le sera également mardi à 12 h 38 (coefficient 109, hauteur 10,21 m).

► Mercredi et jeudi, des coefficients de 115 sont prévus.

LE CHIFFRE

98 cm l'augmentation maximale du niveau des océans d'ici 2100, selon les experts. La minimale est de 23 cm. Conséquences : submersion et érosion des côtes.

LA PHRASE

« Il faudra une solidarité entre les territoires. Certaines communes pourraient accueillir les populations des zones menacées »

Vincent Bawedin, géographe, chargé de mission